

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-CINQUIÈME SESSION
Documents officiels

QUATRIÈME COMMISSION
16^e séance
tenue le
mercredi 31 octobre 1990
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 16^e SEANCE

Président : M. ADOUKI (Congo)

31 OCT 1990

SOMMAIRE

ADOPTION DES PROJETS DE RESOLUTION

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE
L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

CLOTURE DE LA SESSION

Le présent compte rendu est sujet à rectifications

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées.

ans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2.750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GENERALE
A/C.4/45/SR.16
5 novembre 1990

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 17 h 10.

ADOPTION DES PROJETS DE RESOLUTION

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX (A/44/23, chap. IX, projets de résolution IX, X, XI; A/C.4/45/L.8)

Projet de résolution "Question des Samoa américaines" (A/45/23, chap. IX, projet de résolution IX)

1. Le projet de résolution est adopté sans vote.

Projet de résolution "Question du Guam" (A/45/23, chap. IX, projet de résolution X)

2. Le **PRESIDENT** appelle d'abord l'attention sur deux amendements au texte proposé, demandés par les Etats-Unis (A/C.4/45/L.8).

3. **Mme TAHIR-RHELI** (Etats-Unis d'Amérique) dit que le but des amendements demandés par sa délégation est que la résolution reflète la situation telle qu'elle est réellement. En effet, les relations entre Guam et les autorités militaires américaines se sont fortement améliorées et le Gouverneur de Guam reconnaît lui-même que la présence des bases militaires profite au territoire - ce que la résolution passe totalement sous silence. Les Etats-Unis, qui ont pendant plusieurs mois vainement cherché à négocier, regrettent qu'un petit groupe de délégations se soit refusé à tout effort de conciliation.

4. **M. SHAHEED** (Syrie), annonce qu'il votera contre les amendements demandés par les Etats-Unis, car ils sont incompatibles avec les dispositions réaffirmées par la Quatrième Commission lors de l'adoption des autres projets de résolution relatifs aux petits territoires.

5. **M. CHEIKH ZEINELDDIN** (République islamique d'Iran) s'associe à l'observation du représentant de la Syrie et annonce lui aussi qu'il votera contre les amendements demandés.

6. **M. LOHIA** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) regrette que l'on ne soit parvenu à rien et espère qu'à l'avenir toutes les positions pourront être conciliées dans l'intérêt des territoires à décoloniser. La délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, n'ayant encore pu s'assurer des vues de Guam, ne peut se prononcer définitivement sur les amendements et préfère s'abstenir.

7. Il est procédé au vote enregistré sur l'amendement énoncé au paragraphe 1 du document A/C.4/45/L.8.

Votent pour : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Haïti, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Maroc, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Suède, Tchad, Turquie.

Votent contre : Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Barbade, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Equateur, Ethiopie, Ghana, Guatemala, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Lesotho, Malaisie, Mali, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Singapour, Somalie, Soudan, Suriname, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

S'abstiennent : Arabie saoudite, Bahamas, Bénin, Brunei Darussalam, Bulgarie, Chypre, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Fidji, Koweït, Maldives, Népal, Nigéria, Oman, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Qatar, Rwanda, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo.

8. Par 61 voix contre 35, avec 24 abstentions, l'amendement est rejeté.

9. Il est procédé au vote enregistré sur l'amendement énoncé au paragraphe 2 du document A/C.4/45/L.8.

Votent pour : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Maroc, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Suède, Tchad, Tchécoslovaquie.

Votent contre : Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Barbade, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Equateur, Ethiopie, Ghana, Guatemala, Guyana, Haïti, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Malaisie, Mali, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, République arabe syrienne,

République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Somalie, Soudan, Suriname, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zambabwe.

S'abstiennent : Arabie saoudite, Bahamas, Bénin, Brunéi Darussalam, Chypre, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Fidji, Koweït, Maldives, Malte, Népal, Nigéria, Oman, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Qatar, Rwanda, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Togo, Turquie.

10. Par 62 voix contre 34, avec 26 abstentions, l'amendement est rejeté.

11. M. EHLERS (Uruguay), explique qu'il a voté contre l'amendement proposé - qui en d'autres circonstances serait parfaitement acceptable - non seulement parce qu'il estime en l'occurrence le texte original préférable, mais aussi parce que l'instance la mieux appropriée pour négocier les propositions est le Comité des Vingt-Quatre. C'est aussi la Quatrième Commission dans son ensemble qui doit revoir un texte jugé insatisfaisant, de façon que toutes les délégations puissent présenter intégralement leurs points de vue. Le Comité spécial des Vingt-Quatre tiendra compte sans nul doute des opinions qui ont été exprimées et aucune puissance administrante n'aura alors de raison de refuser son entière coopération. Le dialogue et le consensus constituent le seul moyen d'atteindre les objectifs, et notamment de mener à bien la décolonisation.

12. M. HERNANDEZ MACHADO (Cuba) se félicite que les amendements demandés par les Etats-Unis aient été rejetés, car ils modifiaient considérablement non seulement le texte concernant Guam, mais aussi la position de la Commission à l'égard de tous les territoires où des puissances administrantes maintiennent des bases militaires. Certains arguent des changements intervenus au niveau international pour réclamer une révision des positions. Mais les Etats-Unis maintiennent bien leurs installations stratégiques à Guam comme ils l'avaient fait au Viet Nam - ce qui est une façon d'étouffer toutes velléités de protestation dans une population qui ne veut pas perdre son gagne-pain - et pourraient même les renforcer s'ils doivent quitter les Philippines. Voilà plusieurs mois qu'ils ne font pas preuve à l'égard du Comité des Vingt-Quatre de l'esprit de coopération indispensable; ils ont même exercé des pressions sur certains petits territoires.

13. Mme TAHIR-KHELI (Etats-Unis d'Amérique), introduit une motion d'ordre, estimant que les propos du représentant de Cuba ne sont pas une explication de vote. Elle regrette que ce représentant se croit autorisé à parler au nom de Guam qui n'a mandaté personne pour cela. Quant au manque d'esprit de conciliation, il n'était pas du côté des Etats-Unis.

14. M. HERNANDEZ MACHADO (Cuba) reprend en disant qu'il espère que l'amélioration du climat politique international atteindra enfin les Etats-Unis.

15. Il est procédé au vote enregistré sur le projet de résolution X.

Votent pour : Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Ghana, Guatemala, Guyane, Haïti, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

S'abstiennent : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie.

16. Par 99 voix contre 2, avec 28 abstentions, le projet de résolution est adopté.

17. M. O'BRIEN (Nouvelle-Zélande), explique que malgré le rejet des amendements demandés par les Etats-Unis, que sa délégation approuvait, il a tout de même voté en faveur du texte non amendé parce que celui-ci avait fait l'année précédente l'objet d'un consensus. Il s'agit pour la délégation néo-zélandaise d'une décision difficile, car la question est délicate. Mais l'approche des questions de décolonisation qui subsistent et les formulations utilisées doivent être réexaminés afin de les adapter à l'esprit des années 90.

Projet de résolution "Question des îles Vierges américaines" (A.45/23, chap. IX, projet de résolution XI)

18. Le projet de résolution est adopté sans vote.

19. Le **PRESIDENT** constate que la Commission a achevé l'examen du point 18 de l'ordre du jour.

CLOTURE DE LA SESSION

20. Le **PRESIDENT** fait le bilan des travaux de la Commission à la présente session. Il note en particulier la nécessité d'un réajustement par le Comité spécial des Vingt-Quatre des approches et de la formulation de ses recommandations. Face aux réalités nouvelles d'un contexte international en pleine mutation, il estime lui aussi que sans cesser d'être guidés par les imprescriptibles principes de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, il faut savoir faire preuve de réalisme et de flexibilité dans la poursuite des derniers objectifs de la décolonisation.

21. Après un échange de félicitations et de remerciements, le **PRESIDENT** déclare que la Commission a achevé les travaux de sa quarante-cinquième session.

La séance est levée à 18 h 15.